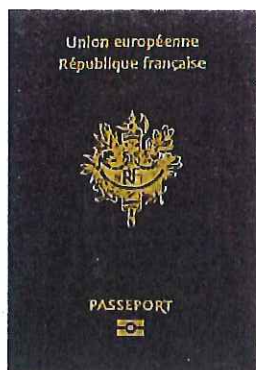


PASSEPORTS BIOMETRIQUES



Principales démarches à effectuer

Pour obtenir un passeport, vous devez vous adresser dans l'une des mairies qui figure au verso de ce document

(votre présence est obligatoire pour constituer le dossier et recueillir vos empreintes digitales, ainsi que lors du retrait du passeport pour signer l'attestation de remise)

Le dossier sera transmis à la préfecture pour vérification avant la mise en fabrication du passeport par un centre de traitement

MAJ : 15/06/2012

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Accueil téléphonique à la préfecture

du Lundi au Vendredi
de 08h30 à 12h et de 13h15 à 16 h
☎ 03.86.60 71 25 ou 03 86 60 71 39
ou 03 86 60 71 32

Les imprimés de demande de passeport sont disponibles en mairie.

Pour préparer votre demande, la liste des pièces à fournir et les différentes étapes de la démarche sont consultables sur les sites internet :
www.nievre.gouv.fr
www.service-public.fr

Liste des mairies délivrant les passeports biométriques classées par arrondissement

NEVERS	CLAMECY	CHÂTEAU CHINON	COSNE COURS SUR-LOIRE
Nevers	Clamecy	Château-Chinon	Cosne-Cours-sur-Loire
Decize	Corbigny	Luzy	Donzy
St Pierre-Le-Moutier	Lormes	Montsauche les Settons	La Charité sur Loire
Vareennes-Vauzelles		Châtillon en Bazois	Prémery

En vous connectant sur le site www.interieur.gouv.fr (rubrique "vos démarches"), vous pouvez, à l'aide du numéro de la demande qui vous a été remis :

- savoir si votre titre est disponible en mairie,
- être alerté, par courriel ou SMS, dès que votre titre sera disponible.